



## COMMISSION DES COMPETITIONS

### PROCÈS VERBAL N°1 - SAISON 2022/2023 RÉUNION du 24 août 2022

<b>Préside</b>	Claude MILESI
<b>Présents</b>	Thierry BUAT, Claude FLAGET, Annick GEOFFROY
<b>Excusés</b>	Damien COUTURIER, Matthieu ROCHER
<b>Assiste</b>	Eric GUILLIER (Agent administratif)

Le Procès-Verbal de la commission du 20 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### COMPOSITION DES GROUPES SENIORS MASCULINS



<b>D1</b>	<b>POULE UNIQUE</b>
	Biesles Us
	Chaumont Asptt
	Eclaron Us (2)
	Langres Co
	Marnaval Sc (3)
	Neuilly Sr
	Ornel SI
	Poissons As
	Rolampont Ca
	Sarrey-Montigny As (2)
	Sts Geosmes Fc (2)
	Vaux/Blaise Us (2)



D2	POULE A
	Bayard Foyer
	Cham. Roches As
	Chevillon St. (2)
	Colombey Fc
	Cs Bragards
	Eurville Ds
	Montier Us (2)
	Ornel Sl (3)
	Prez Bourmont Fc (2)
	Valcourt Af
	Villiers-en-Lieu Fc
	Wassy Us

D2	POULE B
	Arc-en-Barrois Us
	Bologne Fc
	Bourbonne Us
	Chalindrey Cs (2)
	Châteauvillain FC
	Chaumont Asptt (2)
	Chaumont Fc (3)
	Dampierre Fc
	Jonchery Asl
	Nogent As
	Prauthoy Vaux Es (2)
	Trois Châteaux Es



D3	POULE A	D3	POULE B	D3	POULE C	D3	POULE D
	Longeville As		Marnaval Sc (4)		Doulaincourt Cs		Andelot-Rim. Es (2)
	Moëslains Asl		Montier Us (3)		Joinville Vecq. (2)		Bologne Fc (2)
	Ornel Sl (3)		Sommevoire Us		Poissons As (2)		Condes Us
	St Dizier Esp. (2)		Valcourt Af (2)		Rouvroy Afjep		Froncles As
	Vaux/Blaise Us (3)		Voillecomte Us		St Urbain Fc		Jonchery Asl (2)
	Villiers-en-Lieu Fc (2)						Luzy Aslvf

D3	POULE E	D3	POULE F	D3	POULE G	D3	POULE H
	Bricon Us		Biesles Us (2)		Bourbonne Us (2)		Chassigny Us
	Coupray Ch.		Esnouveau As		Breuvannes Es		Fayl Billot Hortes Us
	Maranville Cs (2)		Is-en-By Fc		Nogent Sporting		Hûmes Aj
	Rolampont Ca (2)		Neuilly Sr (2)		Sarrey-Montigny (3)		Langres Co (2)
	Rouvres Auberive Us		St Gilles Fc		Saulxures Lj		Prauthoy Vaux Es (3)
							Sts Geosmes Fc (3)

Les premiers de chaque poule ainsi que les quatre meilleurs deuxièmes (ratio pts/nbre matchs) accéderont en play-off pour la seconde phase.

2<sup>e</sup> phase :

- 2 poules de 6 équipes en Play-Off (les deux premiers de chaque poule accéderont en D2 en fin de saison)
- 6 poules de maintien de 6 équipes avec ou sans exempt.



D4	POULE A	D4	POULE B	D4	POULE C	D4	POULE D
	Cham. Roches As (2)		Chevillon St. (3)		Arc Us (2)		Breuvannes Es (2)
	Chevillon St. (4)		Doulaincourt Cs (2)		Bologne Fc (3)		Dampierre Fc (2)
	Eclaron Us (3)		Doulevant Fc		Chaumont Asptt (3)		Esnouveaux As (2)
	Eurville Ds (2)		Poissons As (3)		Colombey Fc (2)		Graffigny Rs
	Hallignicourt Fc		St Urbain Fc (2)		Condes Us		Prez Bourmont Fc (3)
	St Dizier Esp. (3)		Vaux/Blaise Us (4)		Luzy Aslvf (2)		Sarrey-Montigny (4)

D4	POULE E
	Bussières Poinson Es
	Chalindrey Cs (3)
	Fayl Billot Hortes (2)
	Hûmes Aj (2)
	Laferté/Amance Fc
	Langres Co (3)

Les deux premiers de chaque poule ainsi que les deux meilleurs deuxièmes (ratio pts/nbre matchs) accéderont en play-off pour la seconde phase.

2<sup>e</sup> phase :

- 2 poules de 6 équipes en Play-Off (les deux premiers de chaque poule accéderont en D3 en fin de saison)
- 3 poules de maintien de 6 équipes avec ou sans exempt.

## COMPOSITION DES GROUPES SENIORS FEMININS (à 8)



D2	POULE A
	Colombey Fc
	Eclaron Us
	St Urbain Fc
	Poissons As
	Valcourt Af
	Vaux/Blaise Us
	Villiers-en-Lieu Fc

D2	POULE B
	Asptt/Bricon/Bologne
	Chaumont Fc
	Graffigny Rs
	Prauthoy Vaux Es
	Prez Bourmont Fc
	Rouvres Auberive Us
	St Gilles Fc
	Sarrey-Montigny (2)

Les trois premiers de chaque poule accéderont en Départemental 1 pour la seconde phase.

## COMPOSITION DES GROUPES DE JEUNES



### POULE UNIQUE

-  Bassigny Foot
-  Bourbonne Us
-  Eclaron Us
-  Montier Us
-  Prez Bourmont Manois
-  St Dizier Esp.
-  Sud Haut-Marnais
-  Vaux/Blaise Us



### POULE A

-  Chevillon/Wassy
-  Csb/Villiers/Eclaron
-  Csb/Villiers/Ecl. (2)
-  Marnaval Sc
-  Marne Rongéant
-  Montier Us
-  Montier Us (2)
-  Ornel SI
-  St Dizier Esp.
-  Vaux/Blaise Us

### POULE B

-  Bassigny Foot
-  Bologne Fc
-  Bourbonne Us
-  Chaumont Asptt
-  Chaumont Fc
-  Ouest 52
-  Prez Bourmont Fc
-  Rouvres Auberive Us
-  Sud Haut-Marnais
-  Val Moiron



### POULE UNIQUE

-  Bassigny Foot
-  Chevillon/Wassy
-  Osier/Bourb./Chal.
-  Ouest 52
-  Prez Bourmont Manois
-  Sud Haut-Marnais
-  Val Moiron
-  Vaux/Blaise Us



### D1 POULE UNIQUE

	Bourbonne/Osier
	Chaumont Asppt
	Chaumont Fc
	Eclaron Us
	Marnaval Sc
	Marne Rongeant
	Ornel SI
	Ouest 52
	Sud Haut-Marnais
	Wassy/Chevillon

D2 POULE A	D2 POULE B	D2 POULE C	D2 POULE D
Csb/Villiers/Ecl. (2)	And/Biesles/Jonch.	Bassigny Foot	Bassigny Foot (2)
Eurv/Cham/Bayard	Bologne Fc	Bourb./Osier (2)	Bourb./Osier (3)
Marnaval Sc (2)	Marne Rongeant (2)	Chaumont Fc (2)	Chalindrey Cs
Montier Us	Ouest 52 (2)	Sud Haut-Marn. (3)	Chaumont Fc (3)
Ornel SI (2)	Prez Bourm./Manois	Rouvres Aub.Us	Sud Haut-Marn. (2)
St Dizier Esp.	Vaux/Blaise Us		Val Moiron

## COURRIERS

### Engagements :

- ✓ Courrier de l'Espérance St Dizier demandant l'engagement d'une 3<sup>e</sup> équipe en Départemental 4. La Commission donne un avis favorable et place l'équipe de St Dizier Esp. 3 dans la poule A, à la place de l'exempt.
- ✓ Courrier de l'As Sarrey-Montigny demandant l'engagement d'une équipe féminine dans le championnat à 8. La Commission donne un avis favorable et place l'équipe de Sarrey-Montigny 2 dans la poule B, à la place de l'exempt. A noter que le calendrier général se trouvera modifier pour la seconde phase.

### Désengagements :

La commission prend connaissance des courriers de l'Us Bourbonne et enregistre le désengagement de ses équipes U18 et U16.

## COUPE DE HAUTE-MARNE PRINCIPALE (1<sup>er</sup> tour)

La commission procède au tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour de la coupe de Haute-Marne Principale Seniors :



MONTIER 2	/	LONGEVILLE
VOILLECOMTE	/	ORNEL
MARNAVAL 3	/	EURVILLE
SOMMEVOIRE	/	BAYARD
ST DIZIER ESP. 2	/	ECLARON 2
JOINVILLE VECQ. 2	/	CHEVILLON 2
WASSY	/	VAUX/BLAISE 2
MOESLAINS	/	VILLIERS EN LIEU
HALLIGNICOURT	/	DOULEVANT
CHÂTEAUVILLAIN	/	FRONCLES
BOLOGNE	/	COUPRAY
COLOMBEY	/	ANDELOT-RIM. 2
DOULAINCOURT	/	MARANVILLE 2
BRICON	/	PREZ BOURMONT 2
LUZY	/	ROUVROY
GRAFFIGNY	/	ESNOUVEAUX
CHAUMONT 3	/	CONDES
CHASSIGNY	/	BREUVANNES
HÛMES	/	FAYL BILLOT HORTES
DAMPIERRE	/	SAULXURES
CHALINDREY 2	/	SPORTING NOGENT
LANGRES	/	PRAUTHOY VAUX 2
STS GEOSMES 2	/	TROIS CHÂTEAUX
NOGENT	/	SARREY-MONTIGNY 2
BUSSIÈRES POINSON	/	IS EN BASSIGNY
ST GILLES	/	LAFERTE/AMANCE

*Exempts (qualifiés en Coupe de France) : Arc-en-Barrois, Biesles, Bourbonne, Chamouilley Roches, Chaumont Asppt, Jonchery, Neuilly, Poissons, Rolampont, Rouvres Auberive, St Dizier Bragards, St Urbain et Valcourt.*

Les rencontres se joueront le **4 septembre 2022 à 15h00** sur le terrain du club premier nommé.

Prochaine réunion prévue : le mercredi 7 septembre 2022 à 10h00.

Le Président,  
Claude MILESI

## APPEL

### Article – 189

1. L'appel remet entièrement en cause à l'égard des appelants la décision attaquée. Les juridictions d'appel ont, en conséquence, la possibilité soit de confirmer, soit de réformer au besoin en les aggravant les décisions qui leur sont déférées. La décision à intervenir n'a aucun effet rétroactif à l'égard du commencement d'exécution. Toutefois, pour les faits en relevant, les dispositions du Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2 sont applicables.
2. L'appel n'est suspensif qu'en matière financière et d'amende, mais n'arrête jamais l'exécution d'un calendrier en cours.

### Article - 190

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

### DISPOSITION POUR UN APPEL CONCERNANT LES QUESTIONS DISCIPLINAIRES

La Commission supérieure d'appel de district juge en dernier ressort, les décisions de la commission de discipline si la sanction est inférieure à un an. Lorsque la sanction est égale ou supérieure à un an la commission supérieure d'appel de ligue juge en dernier ressort.

Elle juge toute décision pouvant être frappée d'appel par l'intéressé ou son club, ou par le bureau du comité directeur des instances départementales.

### PROCEDURE D'APPEL

#### L'APPEL N'EST PAS SUSPENSIF (ARTICLE 3.4.1.1 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE ET BAREME DISCIPLINAIRE DE LA FFF)

##### A) SANCTION INFÉRIEURE A 1 AN :

- a) rédiger l'appel en précisant le motif,
- b) l'adresser par lettre recommandée, ou courrier électronique, obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours au secrétariat du district :

### NOTIFICATION DES DECISIONS

**Sanctions inférieures ou égales à 6 matches de suspension** : à compter de l'affichage sur Footclubs dans «sanctions » de la décision contestée.

**Autres sanctions** : par envoi recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (courriel). Cette notification mentionne les voies et les délais de recours.

**B) SANCTION EGALE OU SUPERIEURE A 1 AN :**

Idem que ci-dessus mais l'appel est adressé à la commission **supérieure d'appel** de Ligue